



## CONSIGNES POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS ACCOMPAGNÉS.ES

### INSCRITS AU TUTORAT PAR LES PAIRS

Le tutorat par les pairs est un service offert aux étudiantes et aux étudiants qui ont besoin d'un accompagnement ponctuel ou régulier dans un ou plusieurs cours. Tu peux t'inscrire à n'importe quel moment dans ta session.

Puisqu'il s'agit essentiellement d'une mesure complémentaire à la formation que tu reçois en classe, pour bénéficier de l'accompagnement d'une tutrice ou d'un tuteur tu dois assister à tous tes cours, faire tes lectures, ainsi que tes travaux et devoirs. Tu dois te présenter bien préparé à tes séances de tutorat. Si ces conditions ne sont pas remplies, le centre de la réussite éducative (CRÉ) mettra fin aux services que tu reçois.

La démarche de tutorat peut s'échelonner sur toute une session. Il n'y a pas de limite au nombre de semaines pendant lesquelles vous pouvez recevoir de l'accompagnement. Tu as droit à 15 heures d'accompagnement par cours. Il est possible de prolonger les heures d'accompagnement en faisant la demande auprès du conseiller pédagogique responsable du Tutorat par les pairs ([drompre@cvm.qc.ca](mailto:drompre@cvm.qc.ca)).

**✖ Cependant, il est fortement conseillé que les rencontres hebdomadaires ne dépassent pas 90 minutes.**

### PROCESSUS DE JUMELAGE

Au moment de ton inscription, nous tenterons de te jumeler avec une tutrice ou un tuteur. S'il est impossible de répondre à ta demande, les démarches nécessaires seront entreprises afin de te trouver une tutrice ou un tuteur dans les meilleurs délais. Les contacts se faisant généralement par courriel et par MIO, vérifie régulièrement ta boîte de réception, car tu as 24 heures pour nous signifier ton intérêt à poursuivre la démarche. Si nous tardons à communiquer avec toi, n'hésite pas à communiquer au Centre de réussite (CRÉ) : [tutorat@cvm.qc.ca](mailto:tutorat@cvm.qc.ca) ou au 514 982 3437 poste 2487

### RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANT.E ACCOMPAGNÉ.E

Le tuteur ne remplace pas ton enseignant. Recevoir l'accompagnement d'une tutrice ou d'un tuteur ce n'est pas avoir un cours privé pour le cours dans lequel tu souhaites recevoir un accompagnement. Être accompagné d'un tuteur est une démarche complémentaire à l'enseignement que tu as reçu dans ta classe par ton professeur.

#### Tu dois :

- Arriver préparé à ta rencontre, c'est ta responsabilité.
- Apporter le matériel : les notes de cours données par ton enseignant, les notes que tu as prises en classe, ton plan de cours, les exercices pratiques faits en classe, etc. Tout ce qui est pertinent et qui pourrait aider ta tutrice ou ton tuteur à t'accompagner dans ton apprentissage pour le cours ;
- Être actif pendant la rencontre avec ton tuteur.
- Avoir identifié la matière vue dans le cours sur laquelle tu as des questions ;
- Préparer les questions que tu souhaites poser à ton tuteur.

### ENGAGEMENT ET ÉTHIQUE

Lorsque tu entreprends une démarche de tutorat, tu t'engages à respecter les règles du CRÉ, tes rendez-vous et cela peu importe le mode de rencontre utilisé (en présentiel, à distance ou en mode hybride (en présentiel et à distance)). S'il survient un problème, n'hésite pas à rencontrer le conseiller pédagogique responsable du Tutorat par les pairs : Daniel Rompré ([cptutorat@cvm.qc.ca](mailto:cptutorat@cvm.qc.ca)) Téléphone : 514 982-3437, poste 2345

### HEURES D'OUVERTURE :

**Du lundi au vendredi 8h00 à 22h local : A7.10**

**Heures d'accueil de 8h à midi et de 13h à 16h**

**Agent de bureau Daniel Rajotte ([drajotte@cvm.qc.ca](mailto:drajotte@cvm.qc.ca)) Téléphone : 514 982-3437, poste 2487**